



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)**

**VINGT-TROISIÈME RÉUNION**

**Montréal, 11 – 21 octobre 2011**

**Point 3 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements du *Supplément aux Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284, Supplément) à introduire dans l'édition de 2013-2014**

**RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT : SUPERVISION DES EXPÉDITEURS**

(Note présentée par J. McLaughlin)

**SOMMAIRE**

(Faute de ressources, seuls le sommaire et l'appendice ont été traduits.)

La présente note contient des renseignements sur l'exécution des fonctions de supervision des expéditeurs de marchandises dangereuses, à inclure dans le Supplément. Elle comprend des renseignements circonstanciés sur les éléments des programmes de supervision des expéditeurs, des orientations circonstanciées à l'intention des inspecteurs nationaux œuvrant dans le domaine des marchandises dangereuses et des indications précises à suivre pour les activités de contrôle sur place.

**Suite à donner par le DGP :** Le DGP est invité à envisager d'ajouter une nouvelle partie S-5 au Supplément, comme le propose l'appendice à la présente note. La proposition d'amendement comprend un formulaire d'audit relatif aux marchandises dangereuses pour aider les inspecteurs nationaux à réaliser les inspections sur place des expéditeurs qui ont été recensés comme présentant des marchandises dangereuses au transport aérien.

**1. INTRODUCTION**

1.1 During discussions on State oversight responsibilities at the DGP Working Group of the Whole Meetings in Abu Dhabi (DGP-WG/10, 7 to 11 November 2010) and Atlantic City (DGP-WG/11, 4 to 8 April 2011), panel members with existing shipper inspection programmes in their States were asked to provide background information on their approaches, policies, and tools (DGP/23-WP/2, paragraph 3.1.3 and DGP/23-WP/3, paragraph 3.1.2 refer).

1.2 Accordingly, at DGP-WG/11, the working group was provided a presentation of how to potentially conduct inspections of shippers with a risk management approach. This included a safety risk based prioritization of such inspections using knowledge of the shipper's operations through use of data collected from a variety of sources. It was suggested that interested members should discuss the paper interessionally in order for a new paper to be prepared for DGP/23.

1.3 The United States strongly agrees with the comments from DGP-WG/10, recognizing that shippers are a critical component to a safe and secure supply chain. The accident and incident history associated with dangerous goods underscores the need for direct State oversight to ensure and assess compliance with shipper responsibilities under Annex 18 — *The Safe Transport of Dangerous Goods by Air* to conduct oversight of the responsibilities of Part 5 of the Technical Instructions.

1.4 To this end, the material presented below is intended to:

- a) inform other States of one country's approach to shipper inspections; and
- b) assist the DGP in considering the scope and nature of guidance that should be incorporated into the Supplement to the Technical Instructions.

1.5 Given the differences between passengers and other shippers, this paper specifically addresses shippers other than passengers.

## 2. **ELEMENTS OF CONDUCTING OVERSIGHT OF SHIPPERS WHO OFFER DANGEROUS GOODS FOR AIR TRANSPORTATION**

2.1 There are six areas related to shipper inspections provided below. These areas are exclusive of passenger-related issues which we treat as distinct from entities shipping dangerous goods below the passenger deck.

- a) knowledge of shipper's operation;
- b) prioritization (safety risk management);
- c) inspection activities;
- d) inspections questions;
- e) enforcement; and
- f) outreach.

-----

## APPENDICE A

### PROPOSITION D'AMENDEMENT DU SUPPLÉMENT AUX INSTRUCTIONS TECHNIQUES

---

*Insérer la nouvelle Partie suivante :*

---

## Partie S-5

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À LA PARTIE 5 DES INSTRUCTIONS TECHNIQUES

##### Chapitre 1

#### INSPECTIONS

##### 1.1 ORIENTATIONS À L'INTENTION DES ÉTATS POUR LES INSPECTIONS DE MARCHANDISES DANGEREUSES

1.1.1 L'Annexe 18 à la Convention de Chicago, intitulée *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses*, stipule que les États doivent entre autres établir des procédures d'inspection en vue de faire respecter leurs règlements relatifs au transport aérien de marchandises dangereuses. Les orientations ci-après visent à faciliter l'inspection des agents de fret et des expéditeurs. Aux fins des présentes orientations et pour alignement sur la terminologie employée dans l'Annexe 18, le mot « inspection » devrait être considéré comme synonyme d'« audit ».

1.1.2 Un certain nombre d'aspects liés au transport aérien des marchandises dangereuses peuvent faire l'objet d'inspections.

##### 1.2 ORGANISATION ET PROCÉDURES

1.2.1 L'inspection a pour objectif d'évaluer la pertinence de l'organisation et des procédures établies par les agents de fret et les expéditeurs, ainsi que des installations prévues pour la préparation des marchandises dangereuses, leur présentation au transport, leur acceptation, leur manutention et leur transport, en tenant compte de la nature et de l'ampleur de chaque activité.

1.2.2 L'inspection doit confirmer que les ressources sont suffisantes pour les activités envisagées et que les personnes qui ont des responsabilités particulières ont été bien informées de leurs responsabilités. Elle vérifie aussi que les manuels de référence et les directives réglementaires sont à jour et mis à la disposition du personnel qui aura à les consulter.

1.2.3 On trouvera à la Pièce jointe I du présent chapitre un formulaire correspondant à ce type d'inspection.

### **1.3 INSPECTION DES ENVOIS**

1.3.1 Dans le cas d'un expéditeur, l'inspection consiste en un examen ou un contrôle sur place des processus, réalisé par l'inspecteur de l'État, afin de vérifier de manière indépendante la conformité avec les règlements applicables en matière de transport des marchandises dangereuses. La zone d'expédition correspond à tout endroit où le fret et/ou les petit colis sont emballés, assemblés, triés, entreposés et préparés en vue de la prise en charge par un exploitant. Cette zone peut comprendre aussi l'endroit où l'expéditeur place le fret sur les unités de chargement, avant que ces dernières ne soient chargées à bord d'un aéronef. La zone de préparation des colis correspond à tout endroit dans les installations de l'expéditeur où les colis sont remplis et font l'objet des opérations finales de fermeture avant leur transfert au service d'expédition.

### **1.4 FORMATION DU PERSONNEL**

L'inspection de la formation doit confirmer que tous les membres du personnel concernés de l'agent de fret ou de l'expéditeur ont été formés et que cette formation a été assurée conformément à la norme prescrite et dans les délais indiqués.

### **1.5 PROGRAMMES DE FORMATION**

Les Instructions techniques exigent que les expéditeurs de marchandises dangereuses établissent et maintiennent des programmes de formation relatifs aux marchandises dangereuses qui incluent les emballeurs et les organisations qui assument les responsabilités des expéditeurs.

### **1.6 RÉSULTATS DES INSPECTIONS**

Les résultats d'une inspection relative aux marchandises dangereuses sont enregistrés de façon à établir un dossier sur ce qui a été vu et noté à ce moment-là. Le compte rendu doit être suffisamment complet pour répertorier toutes les anomalies et carences constatées car celles-ci devront être décrites dans la demande qui sera adressée à l'agent de fret ou à l'expéditeur afin qu'il prenne des mesures correctrices. La demande devrait inclure également un calendrier pour la prise des mesures correctives.

### **1.7 FRÉQUENCE DES INSPECTIONS**

Les Instructions techniques ne précisent pas la fréquence de ces inspections. Les inspections des expéditeurs et des agents de fret devraient être menées en conformité avec les directives du programme national de supervision. Des inspections supplémentaires pourraient avoir lieu quand l'analyse des données relatives aux inspections, aux incidents et aux mesures d'application de la loi montre une tendance qui pourrait donner lieu à un problème de sécurité ou de conformité.

## PIÈCE JOINTE I AU CHAPITRE 1

FORMULAIRE D'AUDIT RELATIF AUX MARCHANDISES DANGEREUSES —  
EXPÉDITEUR**Recherche préalable à l'inspection**

Nom de l'expéditeur :

Date du début de l'inspection :

Préparation préalable : Avant l'inspection de l'expéditeur, veuillez faire les recherches suivantes :

**Base de données nationale** : Passez en revue les inspections antérieures relatives à l'expéditeur et consignez ci-dessous tous les renseignements sur les infractions précédentes.**Système national de renseignements relatifs à l'application de la loi (EIS)** : Recherchez dans le système EIS les renseignements sur l'expéditeur et consignez-les ci-dessous.**Base de données nationale sur la gestion du risque de sécurité (GRS) :**

Exécutez les fonctions « recherches sur l'entreprise » et « sommaire des incidents » concernant l'expéditeur. Notez tous les renseignements tirés des inspections relatives à cet expéditeur pour les emplacements autres que celui où vous planifiez réaliser votre inspection. Imprimez le rapport et joignez-le au présent aide-mémoire pour vos dossiers. Consignez ci-dessous tous les renseignements importants :

**Base de données nationale sur les GRS** : Passez en revue les renseignements supplémentaires suivants :

Une ou des dérogations ont-elles été accordées à l'expéditeur ?

Non : Oui : 

Dans l'affirmative, consignez la ou les dérogations (et obtenez-en une copie pour examen et emportez-la à l'inspection) :

**Base de données nationale sur les GRS** : Passez en revue les renseignements supplémentaires suivants :

Une ou des approbations ont-elles été accordées à l'expéditeur ?

Non : Oui : 

Dans l'affirmative, consignez la ou les approbations (et obtenez-en une copie pour examen et emportez-la à l'inspection) :

**Autres sources publiques d'information** : Notez les renseignements tirés d'autres sources concernant l'expéditeur et qui pourraient être utiles dans l'exécution de l'inspection :

**Exécution de l'inspection**

Une fois sur place, consignez les renseignements suivants :

**Renseignements généraux sur l'entreprise :**

Expéditeur :  
Adresse :  
Téléphone :  
Fax :  
Personne-ressource (nom/fonction) :

**Renseignements généraux sur l'entreprise : Organisation de l'entreprise :**

Particulier :   
Société en nom collectif :   
Société par actions :   
S'il s'agit d'une société par actions, est-ce une succursale ou une division ?  
Non :   
Oui :   
Est-ce une filiale en propriété exclusive ?  
Non :   
Oui :   
S'il s'agit d'une succursale ou d'une division, consignez ici les renseignements sur la société mère.  
Siège social :  
Adresse :  
Téléphone :  
Fax :  
Personne-ressource (nom/fonction) :

**Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Jours/heures d'exploitation :  
Exploitants à qui l'expéditeur présente des marchandises dangereuses en vue de leur transport aérien :

**Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Énumérez les classes et divisions de danger des marchandises dangereuses que l'expéditeur présente au transport :

**Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Déroghations accordées à l'expéditeur :

**Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Approbations accordées à l'expéditeur :

**Renseignements sur le profil de l'expéditeur :**

Est-il exigé que l'expéditeur ait un plan de sûreté (Chapitre 5 de la Partie 1 des IT de l'OACI) ?

Non :   
Oui :

Dans l'affirmative, quelles marchandises dangereuses sont à l'origine de cette obligation pour l'expéditeur d'avoir un plan de sûreté ?

**Zone d'expédition/zone de préparation des colis :**

Constatations/entretiens/vérifications :

Inspectez les colis complets de marchandises dangereuses en attente de prise en charge par un exploitant en vue de leur transport aérien. Examinez les points suivants :

Documents de transport

Marques

Étiquettes

Emballage (autorisé pour le transport aérien)

Classification

Notes :

Si des colis sont en cours de préparation, regardez si le personnel ferme adéquatement les emballages répondant aux spécifications ONU en se conformant aux directives de fermeture données par le fabricant. Vérifiez également si les emballages uniques et les emballages intérieurs d'emballages combinés sont autorisés pour le transport aérien (Chapitres 4 et 5 des IT de l'OACI).

Notes :

**Zone d'expédition/zone de préparation des colis :**

Constatations/entretiens/vérifications :

Consignez le nom de tous les membres du personnel que vous voyez exercer des fonctions concernant des marchandises dangereuses afin de vérifier les dossiers de formation :

Notes :

**Entrepôt :**

Constatations/entretiens/examen des documents/vérifications :

Dans le cadre de l'inspection, faites une visite systématique complète de l'entrepôt/aire d'entreposage de l'expéditeur. Prêtez attention aux produits qui sont marqués ou étiquetés comme marchandises dangereuses et interrogez le personnel à leur sujet.

Notes :

**Administration :**

Entretiens :

Demandez à un représentant de l'entreprise bien informé de décrire comment l'expéditeur conserve les documents de transport de marchandises dangereuses. (Chapitre 5 des IT de l'OACI)

 Dossier distinct pour les documents de transport de marchandises dangereuses (chemise). Registres électroniques (fichiers distincts ou par ordre). Document d'expédition classé avec le bon de commande/la facture. Document d'expédition classé avec le dossier du client. Document d'expédition classé avec d'autres titres de transport Autre méthode

Décrivez la méthode utilisée et indiquez si l'expéditeur conserve d'autres documents de transport dans différents lieux.

Notes :

**Administration :**

Examen des documents/vérifications :

Examinez les documents de transport de marchandises dangereuses conservés en dossier.

Des documents enfreignent-ils la réglementation sur les marchandises dangereuses ?

Non : Oui : 

Dans l'affirmative, rassemblez des preuves documentées en vue d'une possible mesure d'application de la loi.

Indiquez le nom de toutes les personnes qui, d'après les documents de transport, ont certifié les expéditions, afin de pouvoir vérifier leur formation (Chapitre 1 des IT de l'OACI).

Noms :

**Administration :**

Examen des documents/vérifications :

Examinez tous les documents de transport qui indiquent qu'un État a accordé une dérogation à l'expéditeur. Vérifiez que l'expéditeur s'y est bien conformé (Chapitre 1 des IT de l'OACI).

Énumérez les dérogations qui lui ont été accordées :

Examinez tous les documents de transport qui indiquent qu'un État a accordé une approbation à l'expéditeur. Vérifiez que l'expéditeur s'y est bien conformé (Chapitre 1 des IT de l'OACI).

Énumérez les dérogations qui lui ont été accordées :

**Administration :**

Examen des documents/vérifications :

Examinez tous les documents de transport qui indiquent qu'un plan de sûreté sera exigé. Vérifiez que l'expéditeur s'est conformé à toutes les prescriptions relatives au plan de sûreté (Chapitre 1 des IT de l'OACI).

Classification des marchandises dangereuses :

Notes :

Comparez toutes les classifications de marchandises dangereuses indiquées sur les documents de transport avec les documents justificatifs utilisés par l'expéditeur pour classer les marchandises.

Quelle est la principale méthode utilisée par l'expéditeur pour classer ses expéditions de marchandises dangereuses ?

- Fiche technique santé-sécurité
- Renseignements techniques (fabricant)
- Analyse de laboratoire
- Approbation de l'État
- Autre méthode

Énumérez :

**Administration :**

Examen des documents/vérifications :

Obtenez la liste de tous les membres du personnel, agents et entrepreneurs qui exercent des fonctions concernant les marchandises dangereuses et/ou le transport pour l'expéditeur (Chapitres 1 et 5 des IT de l'OACI).

Notes :

Obtenez les dossiers de formation conservés par l'expéditeur (Chapitres 1 et 5 des IT de l'OACI).

Consignez les renseignements suivants sur le programme de formation :

Titre du programme :

Description du programme :

Emplacement du matériel didactique :

Nom et adresse des instructeurs :

Nom :

Adresse :

Notes :

**Administration :**

Examen des documents/vérifications :

Examinez et vérifiez les listes des membres du personnel et comparez-les aux dossiers de formation fournis par l'expéditeur.

Comparez le nom des membres du personnel que vous avez vus exécuter des fonctions concernant des marchandises dangereuses avec les dossiers de formation de l'expéditeur.

Notes :

**Sensibilisation**

Remettez la trousse de sensibilisation aux marchandises dangereuses préparée par l'État ou des renseignements sur la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.